

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

Samedi, 15 Septembre 1854

Vote aux Abonnés de l'Abaille.

Quelques personnes qui avaient témoigné l'intention de recevoir notre feuille, n'ayant pas donné leurs noms par écrit, ont pu être négligés dans la distribution, et plusieurs plaintes nous étant parvenues à cet égard, nous prions nos abonnés de vouloir bien nous adresser, soit par écrit soit verbalement, leur réclamation rue St. Pierre N° 94, au bureau de l'ABEILLE; elles voudront bien penser, du moins nous l'espérons, que dans le premier instant d'un établissement, quelques-uns des noms qui n'étaient pas sur les listes ont pu échapper à l'Éditeur.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thibodeau Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boge, instituteur.

M. M. CRUAT ayant donné sa démission, comme Alderman du 3me District, le Conseil de ville ayant accepté cette démission, dans sa séance extraordinaire de jeudi dernier, il a été ensuite pris une résolution pour que l'Assemblée des électeurs se tienne au lieu, et sous les mêmes inspecteurs qu'à la dernière élection. Nous ne doutons pas que dans les circonstances présentes, les citoyens du 3e District ne sentent combien est importante l'élection d'un des membres du Conseil de ville; nous croyons qu'ils considéreront comme un devoir de ne pas se dispenser d'aller donner leur vote en faveur du plus digne.

Un habitant respectable de cette ville, arrivé jeudi dernier, de Pensacola, rapporte que la fièvre jaune y fait de grands ravages. On dit que le général Taylor a été une des victimes de ce fléau.

Extrait du Louisville (Ky) Focus.

CONFIRMATION.

Nous avons remarqué les expressions de Jefferson concernant l'élection du général Jackson à la présidence. On avait dit que Jefferson se fut jamais exprimé à cet égard comme on le prétendait; mais nous avons reçu la confirmation de ce fait, dans un article, extrait d'un papier des Illinois, où il est certifié par l'ex-gouverneur Cole.

Nous soumettrons donc de nouveaux ces réflexions à nos lecteurs, car elles sont trop importantes, étant positivement sorties de la bouche d'un Jefferson.

«Il dit au gouverneur Cole: que durant le long cours de sa vie publique, il avait toujours suivi la loi des événements dans les États-Unis, afin de satisfaire son engagement par la solution de cette question, de savoir si le genre humain était capable de se gouverner; ce qui était parfaitement dans sa manière de voir; et que pendant la cours de ses observations politiques, la disposition que montrait le peuple Américain à élire Jackson président, était la seule circonstance qui eût ébranlé sa croyance, et qui lui eût fait croire que les États-Unis ne fussent destinés à rester sous le régime militaire.»

(EDITORIAL.)

Ce ne sont plus des ennemis secrets de la chose publique; des fauteurs du fédéralisme, qui viennent jurer du grand intérêt qui occupe aujourd'hui tous les esprits. Ce ne sont pas des ennemis, ni des destructeurs de Jackson qui viennent encore répéter des diatribes dictées par une passion quelconque. C'est la voix imposante de Jefferson, qui s'élève du fond du sépulchre pour garantir sa chère patrie contre les effets d'un enthousiasme qui met ses institutions en péril. Ce grand citoyen, non content d'avoir consacré sa vie entière à consolider la liberté qu'il avait si puissamment contribué à donner à notre pays, s'est occupé de calculer toutes les chances qui pouvaient contenir à l'affaiblissement de l'édifice social ou qui pouvaient lui faire craindre qu'il fût un jour ébranlé ou renversé; et toutes ses observations tendaient à assurer si le genre humain était capable de se gouverner. Quelle grande et vaste pensée! quelle sollicitude pour l'humanité entière! Il méditait, ce grand homme, sur la possibilité de la voir affranchie du joug des préjugés qui l'oppriment depuis tant de siècles; et c'était sur sa chère patrie qu'il faisait cette intéressante preuve!

Tout succède à ses vœux; il y voit un peuple sage, libéré, éclairé; cinquante années s'écoulent, et le gouvernement n'est devenu de plus en plus. Les formes ré-

publicaines ont rien été à sa solidité, et les pouvoirs ont été fondés par des mains trop sûres et trop désintéressées pour que la balance la plus rigoureuse n'y soit pas restée. Les institutions de Jackson que ses vœux ont exhaussés. Sa grande ame va s'élever calme, dans l'Éthérée. Sa patrie a prouvé que le peuple était en état de se gouverner! Cependant, à ses derniers moments, il entend retentir le nom d'un guerrier: Jackson veut s'élever à la présidence; la faveur du peuple semble l'y appeler, et de toute part, il entend prôner ses hauts faits; ce n'est pas le plus digne qu'on voit voir au fauteuil, c'est le plus éminent en gloire. On se s'inquiète ni de ses talents administratifs, ni de ses vertus politiques; ce sont les combats qu'il a livrés, les services militaires qu'il a rendus, qui deviennent ses titres aux regards de ses admirateurs!

Dès lors, Jefferson voit ébranler sa croyance la plus intime; dès lors, il redoute pour sa chère république, le sort de toutes les autres! Il la voit courbée sous le joug militaire!

Dira-t-on maintenant, que ce sont des assertions hasardées; ou bien d'autant-on des paroles mêmes de Jefferson! Alors nous commencerons par dire que la prévention et le faux enthousiasme obstruent le raisonnement; et nous invoquerons le témoignage du gouverneur Cole, cet ami respectable de Jefferson, qui a reçu de lui ces paroles si concluantes.

Mais, si le doute n'est pas permis, quand un ami de Jefferson les certifie, nous ajouterons quelques réflexions qui nous sont suggérées par le sens profond que nous paraissent contenir ces paroles. Jefferson avait combiné tous les événements passés; et chez tous les peuples anciens, il avait vu la puissance militaire envahir tout; tout asservir! Chez les modernes, il avait vu la puissance établie sur le droit du plus fort; et toujours ce droit exercé par les armes! car le droit royal lui-même, n'a d'autre origine que l'enthousiasme des peuples, pour tel héros qu'il leur a plu de diviser; et sous le joug duquel ils ont consenti à s'avilir! Jefferson donc, prévoit les maux qui résulteraient de l'adulation d'une part, et de la violence de l'autre. Sa conclusion fut tri-dente. Jackson président, pas de République!

Ce serait à tort que l'on viendrait maintenant nous dire: les services militaires sont-ils donc un titre d'exclusion, et la justice n'est-elle pas violée, si l'on repousse du fauteuil l'homme qui a défendu glorieusement son pays? Et l'on cite à l'appui l'exemple de Washington! Mais l'exception prouve la règle; et la détruit pas; d'ailleurs, les circonstances actuelles n'ont rien de commun avec celles d'alors. Washington, réuni à d'autres patriotes indignés comme lui de la tyrannie Anglaise, leva l'étendard de l'indépendance; il combattit glorieusement, il donna son épée au sein du Congrès, et il est porté à la présidence, après avoir contribué à former la constitution.

La justice du peuple se signale en faveur de l'un de ses libérateurs; nul engagement, nulle intrigue ni l'y portent; et d'ailleurs ses talents reconnus, la sagesse de son caractère justifiaient un tel choix! Ce n'était pas la seule gloire militaire qui le faisait élire; c'était l'assemblage des vertus civiles et des connaissances administratives, dont il avait fait preuve. D'ailleurs peut-on, sans remarques comparer l'un des plus beaux caractères de l'histoire à un homme qui, jusqu'ici, n'est connu que par un combat heureux, ou par ses violences et ses actes de tyrannie! Assurément Jefferson le connaissait bien, celui qui avait foulé les lois aux pieds! chassé et calomnié une Législature! suspendu ou incarcéré l'ordre judiciaire! violé le droit des gens! enfin, ce soldat entreprenant et heureux, qui ne connaît que son épée, soit en affaires privées, soit en affaires publiques! Certes, un tel homme était fait pour faire trembler un Jefferson sur les destins de la république d'Amérique! Mais son caractère absolu lui semblait sans doute moins à redouter, que cet engagement et répandu, si contagieux, qu'il voyait dominer sur une partie de la population. Il n'y a pas de despote là où il n'y a pas de gens qui fléchissent; et l'on ne doit la superstition et l'avilissement qu'on gémir si longtemps les peuples, qu'à la facilité avec laquelle les hommes se prosternent devant l'ouvrage de leurs mains! Ils sont comme ce statuaire de la fable, qui, après avoir tiré d'un bloc de marbre, un Jupiter tonnant, tremblait devant son ouvrage, et lui offrait ses vœux et son encens!

Jackson est à la fois notre bloc et notre Jupiter! Après en avoir fait le dieu de la guerre, nous en voulons faire celui des conseils; et sans autre raison que l'engouement et le vertige, nous allons tendre le cou au joug qu'il nous vaudra bien imposer!

O Jefferson! Jefferson! quelle prudence était la tienne! quelle folie serait la nôtre!

Deux Belles Politiques.

D'après les gazettes que nous avons reçues par le même York, nous apprenons les nouvelles suivantes:

Les frégates Françaises l'Aurore et la Cybèle, et les galiottes Torche et Vulcain sont parties de Toulon pour une expédition secrète, sous le commandement du capitaine Collet; et on suppose qu'elles allaient demander satisfaction à la Régence d'Alger. Le Scipion, la Marie-Thérèse et plusieurs autres bâtiments de guerre s'attendaient que des ordres leur seraient envoyés pour mettre en mer.

Les Œuvres complètes de Napoléon viennent de paraître à Paris, et contiennent trois pièces écrites par lui dans sa 30e, 31e et 32e années; un résumé de ses rapports au Directoire durant ses campagnes d'Italie et d'Égypte; toutes ses proclamations comme général en chef, consul et empereur; l'histoire des cent jours; ses opinions sur la guerre, les religions, le mariage, la noblesse, l'histoire, la morale, et sur la révolution de France et d'Angleterre, ainsi que des anecdotes curieuses, des lettres confidentielles &c. &c.

Box. de New-York.

CONSTANTINOPLE, 20 Mai.

(Extrait d'une lettre particulière.)—Ce serait abuser l'opinion publique que de lui laisser l'espérance de négociations tendant à la libération des Grecs. Cette grande et généreuse idée n'appartient point à l'époque actuelle de nos sort-disant-hommes d'état. Nous pouvons être assurés, d'après la tournure des affaires, que Mr. Meternich dirige la conduite de la Porte Ottomane pour laquelle tous les moyens de temporisation sont autant de victoires. Il n'a pas manqué d'employer ces réponses tortueuses que les Levantins regardent comme des preuves positives de la légitimité du Grand-Turc. Il s'agit de savoir si la Russie approuve ce manège; un fait s'il s'élève une question à l'égard des Grecs, elle n'est posée qu'en termes humbles et mesurés. Hélas! dans l'instant où je vous écris, il n'y a plus de doute sur le sort des généreux défenseurs de l'Acropole d'Athènes. Dix Tartares dépêchés par Reschid Pacha, annoncent la prochaine arrivée de 4,000 hommes et de plusieurs cha-pelets d'artillerie. Le courage me manque pour vous en dire d'avantage et ce que je pourrais ajouter ne servirait qu'à accroître l'horreur que vous éprouvez à ce sujet.

(*) D'après les dépêches apportées par un courrier Français au ministre, jeudi dernier, il paraît que Reschid Pacha avait envoyé à Constantinople les têtes de quatre généraux Grecs, parmi lesquelles celle de Carafsky et Constantine Demaria, et d'un colonel Anglais et 15,000 paires d'oreilles armenaises!

Extrait des Constitutionnels de Paris.

On a trop reproché à notre diplomatie de mal soutenir l'honneur du nom français chez les étrangers. La guerre est déclarée au dey d'Alger; et le *Mémorial* publie une espèce de manifeste dont voici le tenor:

«Depuis plusieurs mois, la conduite du dey d'Alger envers le commerce et la navigation de la France donnait au gouvernement du roi de rifs sujets de mécontentement. Des navires français avaient été visités par ces corsaires, d'un d'eux avait même été pillé; d'autres infractions aux traités attestaient sa malveillance et sa mauvaise foi. Enfin, des lettres d'Alger, en date du 30 Avril, annoncent que dans une audience accordée au consul-général et chargé d'affaires de France, le dey, perdant tout respect pour le caractère de cet agent et pour la puissance qu'il représentait, s'est exhibé au point de l'outrager gravement.

«Cette violation du droit des gens ne devant pas rester impunie, une division navale doit être, en ce moment, partie de Toulon pour en tirer satisfaction, ainsi que des autres griefs de la France.»

La conduite du dey d'Alger a tous les caractères de l'ingratitude. Nos délégués en vers lui et envers les régences de l'Afrique mériteraient d'autres procédés. N'avons-nous pas prêté notre marine pour lui porter les piastres de l'Espagne? Ne figure-t-il pas avec éclat dans les dépenses de notre budget, et ne lui faisons-nous pas des présents que leur retour périodique fait ressembler à un tribut? N'a-t-il pas été touché de l'accueil que nous fîmes à l'envoyé de Tunis, chargé de représenter au sacré l'honneur du turban! Le dey d'Alger est mauvais politique; dans un moment où les puissances chrétiennes de l'Europe font tant d'avances gracieuses aux puissances musulmanes; se chargent de discipliner leurs soldats, d'armer leur marine, de diriger leur politique, de tracer même leurs plans de campagne; et il a eu l'imprudence d'e-

xercer son métier de pirate contre la marine du pape. C'était risquer de rompre tout d'un coup les rapports sympathiques qui commençaient à se former entre les deux cultes jadis ennemis. Peut être, est-ce là un des principaux griefs dont nous allons chercher satisfaction.

C'est ainsi que l'on peut se rendre raison de cette vigueur inaccoutumée du ministre, qui, d'autres circonstances plus graves, s'est montré moins irritable, qui a enduré patiemment les mépris du gouvernement espagnol, la violation du territoire et l'occupation de deux villages français par les Prussiens, la capture et la détention illégales de nos navires par la marine et par les autorités brésiliennes.

Le dey paiera pour tous; et c'est à ses dépens que nous ferons acte de dignité nationale, en bombardant Alger. Ce n'est pas que le dey en prenne beaucoup de souci; il est homme à nous épargner les frais de l'expédition et à mettre lui-même le feu à sa capitale si nous voulons lui en payer le prix.

La construction d'un grand canal maritime de Londres à Portsmouth vient enfin d'être arrêtée. Les frais de cette immense entreprise seront faits par le gouvernement, par la compagnie des Indes Orientales, par la banque, par plusieurs établissements publics et par des armateurs.

Ce canal aura 25 lieues de longueur, 150 pieds de largeur, et 30 de profondeur. On estime la dépense à 100 millions. Les travaux emploieront 30,000 ouvriers pendant quatre ans.

Conseil de Ville.

Séance du 13 Septembre.

Le Recorder absent, le Conseil a procédé au choix d'un président et le résultat du scrutin a fait connaître que Mr. Canonge avait obtenu l'unanimité des suffrages.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Mr. le président *pro-tempore* fait connaître que le but de cette séance est d'occuper spécialement du rapport fait, par un comité, sur le marché à passer avec Mr. McDonough. Le comité recommande d'accepter les propositions de ce contracteur, desquelles nous avons rendu compte, et qui consistent à leur accorder la jouissance de revenus des droits sur les poudres établis par la Législature, à la condition d'ériger deux magasins à poudre de l'autre bord du fleuve, dont l'un à 2 milles et le plus grand à 5 milles.

Mr. Gordon—En examinant le projet d'ordonnance avec attention, je vois que non-seulement les membres du Conseil en doivent entendre la lecture avant que de rien déterminer, mais qu'en outre il est convenable que ce projet soit imprimé, afin qu'on en puisse peser les avantages ou les inconvénients.

Mr. Barthe—Je partage l'opinion de Mr. Gordon et je pense néanmoins qu'au lieu de remettre la discussion du projet, on pourrait s'en occuper afin de le perfectionner le plus possible avant de le livrer à l'impression. Chacun des membres du Conseil y pourrait proposer des amendements et n'en renvoyer la discussion qu'après l'avoir mis en état d'être adopté plus facilement dans la séance prochaine.

Mr. Canonge, président—Je fais observer au Conseil, que la motion de Mr. Gordon a la priorité et qu'elle ne comporte nullement la discussion; mais le Recorder et moi, en conséquence de la motion de Mr. Gordon ne retire pas sa proposition, je vais la mettre aux voix.

Un membre demande la lecture de la résolution, ce qui est accordé.

Mr. Gordon—Réfléchissant aux dispositions contenues dans la proposition, j'y vois qu'il s'agit d'établir un droit créé par la Législature, au profit de la Corporation de la Ville d'Orléans, et que ce droit ne peut être levé que par la Ville, et que par conséquent, j'insiste sur le renvoi de la discussion.

Mr. Palfrey—Je ne vois pas pourquoi le Conseil ne continuerait pas à s'occuper de l'ordonnance sur la poudrière. Le doute qu'éleve Mr. Gordon, ne saurait être une question, puisque déjà le Conseil de Ville a fait des cessions analogues à celle-ci. Je pense qu'il n'est pas besoin de consulter l'avocat de la ville, et je n'ai aucun doute sur le droit qu'à la ville de céder un privilège à elle accordée.

Mr. Burthe—Je suis d'opinion que la discussion soit renvoyée; l'affaire me semble grave, et il me paraît convenable que l'avocat de la ville soit consulté à cet égard, et le doute de Mr. Gordon me paraît de nature assez sérieuse pour que je croye maintenant devoir opiner pour le renvoi de la question à la séance prochaine.

Mr. Canonge, président—Il n'y a plus